

Rapport de la Présidente

Commission permanente du
vendredi 5 avril 2019

12^{ème} Commission

N° CP-2019-4-12-3

Service instructeur

Direction des Ressources Humaines et de la
Communication Interne

Service consulté

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE DEPARTEMENT ET L'INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUEES DE STRASBOURG - INSA

Résumé : Le présent rapport a pour objet de permettre à la Collectivité de nouer un partenariat avec l'Institut National des Sciences Appliquées de Strasbourg afin de développer son attractivité comme employeur auprès des jeunes générations.

Dans un contexte de vacances de postes d'ingénieurs et de tension importante sur ces profils, la collectivité cherche à développer son attractivité comme employeur auprès des jeunes générations.

Elle a ainsi entrepris différentes actions complémentaires au recrutement :

- Accueillir au sein de ses services, une apprentie ingénieure depuis la rentrée 2018 et pour 3 ans ;
- Etre un lieu de stage pour les ingénieurs ;
- Se rapprocher d'écoles formant à ces métiers pour pouvoir promouvoir les métiers exercés au sein de la collectivité.

A cette occasion, un contact privilégié a été entrepris avec l'Institut National des Sciences Appliquées de Strasbourg – INSA.

Cet organisme propose un CLUB VIP Génie Civil dont l'objectif est de mieux faire connaître à ses étudiants le monde professionnel et de favoriser ainsi leur insertion professionnelle.

Ce club VIP Génie Civil permettra au Département de participer à des rencontres conviviales avec les étudiants et d'être ainsi force de proposition en matière pédagogique.

Ces rencontres seront aussi l'occasion de présenter les différents métiers et missions du Département, les conditions de travail, les projets routiers en cours et d'attirer de nouvelles candidatures de jeunes diplômés.

Une contribution de 3 000 euros HT (3 600 € TTC) sera versée par le Département à l'INSA de Strasbourg au titre de l'année 2019. Elle sera destinée à financer le club VIP Génie civil du département Génie Civil et Topographie.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, il vous est proposé de bien vouloir :

- Approuver l'accord de partenariat joint en annexe au rapport,
- Autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer cet accord et à y apporter le cas échéant des modifications mineures,
- Décider d'adhérer en 2019 au club VIP génie civil pour un montant de 3 000 € HT (3 600 € TTC), les crédits étant inscrits au budget sur l'imputation comptable suivante : Programme J613, Chapitre 011, Fonction 0201, Nature 6281, Code programme 32264.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT